

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
ROUTE BARRÉE
Avenue Henri Pontet
« A partir du N°30 jusqu'à la Rue des Marronniers »

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux à la cantine scolaire, il est nécessaire de barrer la route.

Date d'affichage
11 avril 2023
Acte rendu exécutoire
7 avril 2023
Date de mise en ligne sur le site de la commune
11 avril 2023

ARRETE

Article 1 : Du mardi 11 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023, l'Avenue Henri Pontet sera barrée à partir du N°30 jusqu'à La Rue des Marronniers.

Article 2 : Mme le maire de la commune de Buxières-les-Mines, M le commandant de Gendarmerie de Bourbon l'Archambault, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Commune :
BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 07/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques



Fait à BUXIERES-LES-MINES,
le 7 avril 2023



OLIVIER Brigitte,
Maire